

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE LAIT ÉCRÉMÉ

Les hygiénistes ont signalé maintes fois le danger que faisait courir aux enfants la mauvaise qualité du lait qu'ils absorbent. Ils affirment — non sans quelque logique — que s'il est rationnel et urgent d'encourager la repopulation, il est indispensable de veiller, par tous les moyens, à la diminution de l'effrayante mortalité infantile. Il est désirable que le nombre des ménages stériles ou peu fertiles s'abaisse ; mais il faut aussi que les nourrissons soient traités avec tous les soins voulus, alimentés avec des précautions rigoureuses, que les mets qu'on leur donne soient sains. Les multiples efforts faits jusqu'à présent pour augmenter la natalité, ceux qu'on se dispose encore à faire sont frappés d'impuissance si l'on ne s'attache pas à la conservation des nouveaux venus. Les maladies qui les atteignent au cours des premiers mois sont très fréquemment dues à l'inobservation par les mères des règles les plus élémentaires de l'hygiène ou à la composition défectueuse du lait ingéré. C'est la première cause de mortalité ; on a lutté depuis longtemps et cherché, surtout dans les grandes villes, à répandre les notions de propreté nécessaire, contre la seconde. On réclame — depuis longtemps aussi — des mesures appropriées qui mettraient les producteurs de lait — et les intermédiaires — dans l'impossibilité de vendre sous le nom de lait un liquide ne répondant pas à un minimum de pureté. Le problème intéresse d'ailleurs tous ceux — et ils s'appellent légion — qui usent peu ou prou d'un liquide de plus en plus prescrit par la Faculté.

Les règlements d'administration publique rendus en exécution de la loi du 1^{er} août 1905 — qui s'est attaquée aux falsifications des denrées alimentaires — ont prévu et réprimé le mouillage du lait ou l'addition d'antiseptiques. Les nombreux prélèvements opérés par le service de la répression des fraudes ont permis de constater les allongements scandaleux auxquels il était devenu presque normal, dans certains établissements, de se livrer, pour le plus grand profit d'industriels peu scrupuleux, mais au grand détriment de la santé publique. Des condamnations — parfois trop bénignes — prononcées et affichées dans les formes exigées par la loi ont refroidi sensiblement la dangereuse ardeur des délinquants. Mais une nouvelle forme de fraude tend de plus en plus à se substituer à celle — un peu primitive — du mouillage : c'est celle de l'écraimage, plus rémunératrice encore que le mouillage pour celui qui s'y livre et tout aussi dangereuse pour celui qui en sera la victime. Elle consiste à mettre en vente du lait privé des principes qui lui donnent sa valeur nutritive, séparés des matières grasses par les écrémeuses centrifuges de plus en plus en usage. Le bénéfice retiré de l'opération est double : le lait écrémé — indigne de porter le nom de lait et qui n'est plus, en réalité, qu'un résidu industriel — est cependant vendu comme lait au prix habituel, tandis que la quantité de beurre recueillie augmente sensiblement. Cette façon élégante de solliciter un gain copieux ne peut être poursuivie efficacement dans l'état actuel de la législation. Les arrêtés pris dans quelques départements par les préfets ou les maires pour tenter de contrarier les combinaisons des fraudeurs sont restés lettre morte, l'action délictueuse étant des plus difficiles à surprendre.

La véritable solution consiste, de l'avis unanime, dans une nouvelle intervention du Parlement. Il faut interdire la vente simultanée du lait écrémé et du lait pur, imposer au premier produit l'obligation de dépôts spéciaux, en interdire la

vente sur la voie publique. Déjà, voici deux ans, plusieurs de mes collègues ont déposé à ce sujet une proposition de loi. Depuis, les protestations contre la tolérance actuelle n'ont fait que croître au fur et à mesure que croissait l'audace des fraudeurs. Le Syndicat central des producteurs de lait de la Gironde, par exemple, « considérant qu'il est avéré que la principale cause de la mortalité infantile est la mauvaise qualité du lait » sollicitait de la municipalité de Bordeaux, pour faire suite à un vœu émis par le Conseil général du département — en octobre 1911 — qui demandait la suppression de la vente pour la consommation humaine du lait écrémé, un arrêté réglementant la circulation dans la ville du lait écrémé. Le gouvernement s'est ému des protestations répétées qui lui parvenaient et, tout récemment, a déposé un projet de loi indispensable pour permettre une répression efficace des tribunaux.

Le projet expose d'abord avec précision ce qu'est le lait. Il reproduit la définition donnée, en 1908, par le Congrès international de Genève : le lait est « le produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante et normalement nourrie, ne contenant pas de colostrum ». Il interdit « d'annoncer, d'exposer, de détenir ou de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter » sous le nom de lait un produit ne répondant pas à cette définition, ainsi que de détenir et de vendre du lait écrémé dans les mêmes locaux que ceux affectés à la vente ou à la détention du lait pur. Le lait écrémé ne pourra être détenu ou vendu pour la consommation humaine que s'il contient au moins quinze grammes de beurre par litre : le commerce sur la voie publique en est prohibé, et ne pourra avoir lieu que dans des dépôts et des débits spéciaux. En outre, un contrôle sanitaire sérieux sera organisé sur les établissements contenant les animaux producteurs de lait destiné à la consommation. Une amende de six à dix francs et cinq jours de prison, en cas de récidive dans l'année qui suivra la première condamnation, sont prévus pour punir les contrevenants aux dispositions de la loi.

Dans son ensemble, ce projet est excellent. Il empêcherait, s'il était voté, la livraison d'un lait privé de ses éléments essentiels, et obligerait les écrémeuses à restreindre et à déclarer leurs opérations. Il les contraindrait à une loyauté qui leur paraîtrait sans doute pénible. Il sauvegarderait un grand nombre d'existences précieuses. Il est à souhaiter qu'il soit soumis le plus tôt possible à l'examen des Chambres.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 février (matin)
PRÉSIDENCE DE M. MASSÉ
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget de la marine.

M. Painlevé, rapporteur, présente sur le chapitre premier quelques observations d'ordre général. Il constate les progrès accomplis dans les constructions de nos arsenaux qui n'ont rien à envier à celles de l'industrie privée. Les approvisionnements de la flotte sont au complet et, le cas échéant, nos escadres seraient à la hauteur de toutes les tâches. Il n'y avait qu'une lacune au point de vue du combustible, elle a été comblée dans ces derniers temps.

M. Pierre Baudin, ministre de la marine, répondant aux précédents orateurs, parle de notre suprématie dans la Méditerranée et des tourelles quadruples, qui constituent une innovation.

M. Bouisson dépose un projet de loi tendant à la création d'un sous-secrétariat d'Etat pour la marine marchande.

6 chapitres du budget sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

Le budget de la marine est repris. M. Goude demande une modification du recrutement du contrôle de la marine.

M. Painlevé, rapporteur, annonce que les contrôleurs seront désormais choisis parmi les techniciens.

M. Pierre Baudin, ministre de la marine, ajoute qu'un projet établissant un recrutement varié du contrôle serait présenté au Parlement.

M. Guernier demande la création d'un poste d'attaché naval à Buenos-Ayres pour l'Amérique du Sud, où notre marine ne montre pas assez souvent notre pavillon. Cette création est adoptée.

A propos de l'accident du « Massena », M. G. Berry flétrit les égrégés de l'industrie qui ont volé l'Etat en lui fournissant, à un prix exorbitant, des chaudières de mauvaise qualité. (Applaudissement à droite et à l'extrême gauche).

Le ministre, tout en reconnaissant que des accidents peuvent arriver par usure ou explosion soudaine, prescrira aux commissions de recette une surveillance beaucoup plus sévère.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 11 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Etienne, ministre de la guerre, demande de reporter au moins à un mois, l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la fourniture de pièces d'artillerie pour le compte d'une puissance appartenant à la triple alliance.

M. Gaudin de Villaine proteste contre cette remise.

M. Etienne déclare qu'il ne croit pas le moment opportun.

M. Gaudin de Villaine retire sa demande d'interpellation, se proposant de la reprendre plus tard.

La discussion du projet de loi portant suppression des Conseils de guerre permanents et des tribunaux maritimes est reprise.

Tous les articles, jusqu'au soixante-septième sont adoptés.

Plusieurs amendements de MM. Jenouvrier et Grosjean ont été repoussés.

La séance est levée à 6 h. 35 et renvoyée à jeudi.

INFORMATIONS

Le Secret du Vote

La Commission sénatoriale, qui avait été antérieurement chargée d'examiner les projets et propositions relatifs au secret et à la liberté du vote s'est réunie mardi, sous la présidence de M. Philipot. Elle a décidé de conserver l'examen de ces questions, dont le rapport dans les discussions précédentes avait été confié à M. Lintilhac.

Le mandat lui a été confirmé et la Commission en délibérera vendredi prochain.

Dans ces conditions, la Commission de la réforme électorale reste simplement saisie, en dehors de la réforme proprement dite, de la question spéciale des listes électorales.

Cette question, sur le désir exprimé par M. Georges Trouillot, sera jointe sous rapport distinct, au rapport de M. Jeanneney.

L'état de santé de M. Emile Combes

Contrairement aux informations qui ont été publiées, l'état de M. Emile Combes n'inspire aucune inquiétude à sa famille et à ses

amis. L'ancien président du Conseil souffre d'un léger refroidissement et doit, pendant quelques jours, garder la chambre. C'est pour cette raison, qu'il n'a pas assisté à la séance du Conseil municipal de Pons.

Les Bandits en auto

La cour d'assises a liquidé dans l'audience de mardi, les derniers témoignages se rattachant à l'attentat de la rue Ordener.

Pais des témoins sont entendus au sujet des coups manqués de Nîmes et d'Alais : Dieudonné et Callemine ont été vus dans ces deux villes.

A propos de l'assassinat du gardien de la paix Garnier, des témoins affirment que Callemine se trouvait dans l'auto.

La perte de l'expédition Scott

Une dépêche de Christ-Church (Nouvelle-Zélande) apporte des détails sur le sort tragique du capitaine Scott et de ses hardis compagnons, décimés par la tempête, alors qu'ils avaient eu la gloire d'atteindre le pôle Sud.

Le capitaine Scott qui, dans le journal du bord, relatait tous les épisodes de son voyage, a consacré quelques pages particulièrement émouvantes aux vicissitudes que la mission a subies à un moment où la mort n'apparaissait que trop certaine.

Le chef de l'expédition déclare tout d'abord qu'il était impossible de prévoir les insurmontables difficultés contre lesquelles il avait à lutter, ajoutant qu'il s'inclinait devant la souveraine volonté de la providence.

« Malgré toutes ces difficultés, je ne regrette pas, pour ma part, dit-il, l'épreuve que nous avons tentée, car nous montrons ainsi, que les Anglais savent supporter les plus cruelles privations, s'aider les uns les autres jusqu'au bout et mourir avec courage. »

Le capitaine termine en confiant à ses compatriotes les résultats obtenus. Le capitaine Evans était mort le premier, vers le 17 février.

Un mois après, c'était au tour du capitaine Oates. Les autres reprirent alors leur marche incertaine par un temps très mauvais, et furent obligés de camper le 31 mars, à 79°30 de latitude sud et 169°23 de longitude est. Ils se trouvaient à 11 mille environ du grand dépôt de Tun, qu'ils ne purent jamais atteindre. Surpris par la bourrasque, qui dura neuf jours, les provisions, nourritures et combustibles, étaient épuisées, la petite troupe parvint cependant à poursuivre sa route, elle arriva à Hut, point où elle apprit que l'expédition du commandant Campell était revenue à la base du cap Evans.

Le martyre enduré par le capitaine Scott et les compagnons qui lui restaient, se prolongea pendant six mois. Des documents attestent les horribles privations dont ils eurent à souffrir.

On signale, entre autres documents, une lettre adressée au roi de Norvège par le capitaine Amundsen.

En retournant à Hut-Point, le Terra-Nova a longé un iceberg de 50 kilomètres de long. Le navire, qui partira pour Cardiff, après avoir subi les réparations nécessaires, portait cette inscription : A notre chef et à nos vaillants camarades

UNE ÉMEUTE AU JAPON

Une émeute a éclaté à Tokio. La Chambre, qui avait été suspendue il y a quelques jours en raison de l'attitude hostile de l'opposition à l'égard du premier ministre, devait reprendre ses travaux. L'empereur avait donné au marquis Saionji, chef de l'opposition, l'ordre de renoncer à sa motion de censure contre le gouvernement. Le marquis Saionji ayant communiqué

cet ordre à son parti, une fraction de ce parti s'opposa à son exécution et menaça de faire une scission.

La foule se massa aux abords de la Diète à l'heure de l'ouverture, bouscula le cordon de police et prenant position en face du palais de la Diète, conspu les partisans du gouvernement et acclama l'opposition. La foule fut enfin dispersée. Il y eut 15 blessés.

Au moment où la Diète allait ouvrir sa séance, lecture fut donnée d'un rescrit impérial suspendant les séances pour trois jours.

La foule, chassée des abords de la Diète, s'est portée devant les bureaux de rédaction de plusieurs journaux et a essayé d'en incendier deux ou trois.

La populace marcha ensuite à travers la ville, saccageant les bureaux de police et pillant les voitures et les tramways. Enfin, elle se porta vers la résidence du prince Katsura, premier ministre, mais le chemin lui fut barré.

Une lutte acharnée s'engagea ; elle se termina par la fuite des émeutiers. Une centaine de personnes ont été tuées. Le nombre des blessés est considérable ; un manifestant a eu un bras arraché ; un autre, les deux jambes brisées.

Le cabinet Katsura a démissionné.

La Révolution au Mexique

M. Diaz s'est proclamé président et a dénoncé Madero comme ennemi de la République.

Situation indécise

D'après un télégramme de Mexico en date du 10 février, dix heures un quart du matin, les généraux Angeles, Blanquet et Huerta, ayant une force à peu près égale à celle de M. Diaz, projettent de commencer d'un moment à l'autre le bombardement de l'arsenal, où Diaz et ses troupes se sont réfugiés. Les généraux fidèles ont trois ou quatre canons.

On assure que la plus grande partie des rebelles sont arrivés à Xochimilco avec l'intention de se réunir à M. Diaz.

On prétend encore que M. Gondencio de La Liave, ancien colonel de l'armée régulière, qui se révolta il y a quelques mois, est parti par le chemin de fer de la Vera-Cruz, avec les troupes rebelles.

Les banques, en prévision de troubles, ferment leurs portes.

Les Zapatistes et les Thalpan, qui se trouvent à sept milles de la capitale, ont déclaré qu'ils se mettaient aux ordres de M. Diaz.

On annonce que le général Diaz est assiégré dans l'arsenal.

Le Conflit Balkanique

Les hostilités racontées par les Turcs

Les positions fortifiées de l'ennemi qui se trouvent sur les hauteurs d'Ormanly, près de Derkos, ont été occupées par les troupes ottomanes, après un combat. Les Bulgares qui étaient en face de l'aile droite ottomane, se sont retirés vers Tchiflikeui.

L'aile gauche ottomane s'est avancée dans la direction de Lahanakeui. Deux régiments ennemis ont battu en retraite. Le bombardement d'Andrinople continue, mais il est moins violent.

Hier, dans l'après-midi, les ennemis ont attaqué et occupé les postes ottomans de Buyukeui, mais ceux-ci ont été repris après une contre-attaque.

Les ennemis ont abandonné des munitions et des bombes.

Les forces ottomanes débarquées à Charkeui ont livré un combat. Les pertes ennemies ont été de 200 morts. Un officier bulgare a été fait prisonnier ; Charkeui est occupé.

Version Bulgare

Voici des détails au sujet de la tentative de débarquement turc à Podima :

Hier, à 7 heures du matin, deux croiseurs, deux torpilleurs et six canots venant de Karabouroun, débarquèrent 250 hommes devant le village de Podima.

Le 10^e bataillon des gardes côtes bulgares attaqua les Turcs, malgré le feu des croiseurs. L'ennemi prit la fuite en désordre et se réfugia dans les navires, laissant 25 tués et 16 prisonniers.

Du côté bulgare, il y a eu 3 tués et 18 blessés. Vers une heure de l'après-midi, les navires turcs prirent la haute mer. Toutes les tentatives des Turcs à Schataldja, pour prendre l'offensive, ont échoué. Les Turcs ont été refoulés avec de grandes pertes. Le bombardement d'Andrinople continue avec succès.

Manifeste des Femmes Musulmanes

Les femmes turques ont adressé le manifeste suivant aux armées :

« Frères et soldats,

« Notre religion, nos foyers et notre honneur sont en danger. Si vous écrasez l'ennemi et si vous sauvez votre pays, vous ferez un acte conforme aux prescriptions divines, vous sauverez l'héritage de vos aïeux et l'honneur de vos filles et recevrez la bénédiction de vos mères.

« Les femmes musulmanes ne se rendront à la rencontre que d'une armée qui aura sauvé le prestige des armées turques et abattu l'ennemi.

« Si vous battez en retraite, vous vous attirerez le blâme du monde entier, et ferez couler nos larmes. Si vous battez en retraite, vous ne pourrez rentrer chez vous sans avoir, au préalable, foulé aux pieds les femmes musulmanes qui sont toutes prêtes à mourir pour la patrie, la religion et l'honneur. Que Dieu et le prophète vous accordent leur appui ! »

Petites Nouvelles

M. Pataud, à la suite des attaques dirigées contre lui par certains membres du Syndicat des industries électriques, vient d'envoyer sa démission de membre de ce Syndicat. Si M. Pataud quitte ses camarades, il n'en restera pas moins un des dirigeants de la C. G. T.

— Lundi à Saint-Denis, au cours d'une discussion sur la voie publique, un gamin de quatorze ans, Fernand Lambert, a frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur le nommé René Robichon, âgé de seize ans, qui est mort pendant son transport à l'hôpital. Le meurtrier a été arrêté.

— L'« Officiel » publie un arrêté instituant au ministère des finances une commission chargée des opérations du tirage par la voie du sort, de deux des cent trente-six séries du fonds 3 % amortissable, qui doivent être remboursés le 16 avril prochain. Le tirage est fixé au 1^{er} mars 1913.

— L'aviateur Maurice Guillaux, qui avait quitté Paris le 10, par la voie des airs, franchissant en 32 minutes la distance qui sépare Issy-les-Moulineaux d'Etampes, a fait une sortie à l'aérodrome de Ville Sauvage avec passager. Il a parcouru 410 kilomètres en 4 heures 10.

— Une explosion de grisou s'est produite mardi matin à bord du dreadnought Danton où l'on procédait au recensement de l'approvisionnement en charbon. Le 1^{er} maître mécanicien et le quartier maître chauffeur ont été blessés.

— On a arrêté, sous l'inculpation de trahison, un officier d'artillerie détaché à la fabrique de poudres et de munitions de Spandau, où l'on avait constaté la disparition de certains documents intéressant la défense nationale.

CHRONIQUE LOCALE

AMNISTIE

A l'occasion de la transmission des pouvoirs présidentiels, il est d'usage que le gouvernement dépose un projet de loi d'amnistie. C'est le don de joyeux avènement, par lequel débute le nouveau chef de l'Etat.

Pour ne pas manquer à la tradition, le gouvernement a déposé ce projet de loi, mais celui-ci est limitatif, il réduit l'amnistie à si peu de chose qu'il vaudrait tout autant ne pas en parler.

D'après le projet, il semble en effet que l'amnistie ne s'appliquera pas non seulement aux délits de droit commun mais à un grand nombre de délits considérés comme délits politiques.

Naturellement, les critiques s'élevèrent contre cette amnistie réduite et de nombreux parlementaires, la plupart des journaux font entendre de vives protestations.

Ils n'ont pas tort, car en déposant son projet de loi, le gouvernement a dû se demander si l'amnistie est opportune et justifiée ou si elle est injuste et dangereuse.

Si elle est opportune pourquoi la limiter; si elle est dangereuse pourquoi la proposer?

Un geste de pitié ne se discute pas; quand on a la prétention de faire le bien, — et en l'espèce, il en coûte si peu — on le fait sans restriction.

Sans doute, le Gouvernement ne voudrait pas pardonner aux misérables qui sabotent voies ferrées, lignes télégraphiques, téléphoniques, instruments de travail. Ces gens-là, en effet, ne méritent guère la pitié!

Mais comme on ne marchand pas le pardon, l'amnistie — puisque l'amnistie est de tradition à l'avènement d'un nouveau chef de l'Etat — doit être complète ou pas du tout.

Ce serait plus logique et plus juste.

L. B.

LE QUERCY

LA PETITE PROPRIÉTÉ

La région quercynoise est la première de France où la petite propriété l'emporte sur la grande. Ici, point d'immenses étendues de terrains appartenant au même propriétaire, point d'hectares ajoutés à des hectares de terres labourables rendues improductives, pour la satisfaction et le plaisir d'un seul; la terre morcelée à l'infini, chacun possédant ses champs qu'il cultive jalousement et met en valeur, enchevêtrément parfois inextricable, où les intéressés ont quelquefois de la peine à se reconnaître.

Ce morcellement de la propriété que les uns condamnent, que les autres approuvent, ne date pas d'hier. Avant 1789, l'anglais Arthur Young, écrivait: « Les petites propriétés des paysans de France, se trouvent partout, à un tel point que nous refuserions de croire en Angleterre et cela dans toutes les provinces, même celles où prédominent les autres régimes, fermes et métairies. Dans le Quercy, le Languedoc, les Pyrénées, le Béarn, la Gascogne, la Guyenne, ce sont les petits propriétaires qui l'emportent... »

Cette situation, déjà ancienne, s'est accentuée depuis la Révolution à un tel point, que le nombre

des propriétaires français a doublé depuis cette époque: il n'est pas exagéré de dire que le morcellement a quadruplé en Quercy.

Avant la crise phylloxérique, il existait dans les riches vallées du Lot et de la Dordogne, sur les collines renommées par la qualité de leurs vins, de nombreuses et importantes métairies appartenant aux mêmes propriétaires. Une à une, ces métairies des côtesaux, ces fermes des vallées, ont fermé leurs portes ou perdu de leur importance: morcelées à l'infini, elles sont venues augmenter le nombre des petits propriétaires. Selon l'expression consacrée et souvent citée, « la propriété est tombée en poussière... »

Est-ce un bien, est-ce un mal? Si nous nous en rapportons à l'Anglais que nous citons tout à l'heure, « la possession du sol dit-il est le stimulant le plus énergique du travail. Telle est la force de ce principe, qu'il n'y a pas de moyen plus sûr pour mettre en valeur le sommet des montagnes que de le partager entre les paysans; on le vit en Languedoc où ils apportèrent dans des hottes, la terre que la nature ne leur accordait pas. Le magique pouvoir de la propriété change le sable en or... Donnez à un homme la sûre possession d'un aride rocher et il le transformera en jardin... » Observation vraie, juste, dont nos compatriotes âgés, peuvent trouver une analogie avec l'époque remontant au défrichement des collines quercynaises et à la constitution des riches vignobles, qui en fut la conséquence.

En des lignes admirables, pleines de vérité et de poésie, Michelet a décrit lui aussi le travail transformateur du petit propriétaire: « Voyez — dit-il, — voyez ces rocs brûlés, ces arides sommets du Midi; là, je vous prie, où serait la terre sans l'homme? La propriété y est toute dans le propriétaire. Elle est dans le bras infatigable qui brise le caillou, tout le jour, et mêle cette poussière d'un peu d'humus. Elle est dans la forte échine du vigneron, qui du bas de la côte remonte toujours son champ qui s'écroule toujours... L'homme fait la terre. Des siècles durant, les générations ont mis là la sueur des vivants, les os des morts, leur épargne, leur nourriture... »

Le petit propriétaire a cependant ses destructeurs. On l'accuse d'impudence, occasionnée par son incapacité professionnelle et son manque de ressources suffisantes, lui permettant une exploitation plus méthodique et plus rémunératrice. Certains affirment que le morcellement des terres, qui paraissait être un réel bienfait démocratique, ne peut amener que faiblesse et ruine.

Il est incontestable que le petit propriétaire, aux ressources limitées, ne peut se lancer dans toutes les dépenses utiles, désirables, nécessitées pour l'amélioration du sol et l'exploitation rationnelle de son patrimoine.

Il ne peut se procurer toutes les machines agricoles, depuis longtemps l'apanage des gros fermiers et des riches propriétaires. Il ne peut donner à ses cultures tous les développements et les perfectionnements nécessaires.

Outre qu'il travaille mieux ses champs que le journalier ou le salarié, nous devons cependant reconnaître que le petit propriétaire ne reste plus insensible aux progrès de l'industrie agricole moderne. Observateur timide, hésitant, il ne sacrifie pas longtemps ses intérêts à la vieille routine d'autrefois. Les efforts faits par les petits propriétaires de nos vallées et de nos collines, pour la reconstitution de leurs vignobles, sont une

preuve indiscutable qu'ils ne sont pas ennemis du progrès, bien au contraire.

Nous devons aussi reconnaître que par leur isolement, leur éloignement des grands centres, ils se trouvent dans les plus mauvaises conditions pour profiter des découvertes de la science et de l'enseignement donné par les professeurs d'agriculture départementaux trop peu nombreux.

Néanmoins, quand ils le peuvent, les petits propriétaires savent profiter des leçons qui leur sont données et nous en connaissons bon nombre qui pratiquent la sélection des semences, le choix des engrais, l'analyse du sol, tout en s'intéressant aux traitements pratiques des maladies des plantes et du bétail, à la législation relative aux syndicats, aux coopératives et aux caisses de crédit agricole mutuel. Les uns et les autres, visent aujourd'hui, à obtenir le maximum de rendement, soit seuls, soit avec l'aide de leurs voisins.

D'un autre côté, les institutions agricoles fondées ces dernières années, sont venues atténuer les effets de l'insuffisance de leurs capitaux.

Ainsi, les grandes idées de Gambetta, qui créa le ministère de l'agriculture et affirma dans son discours de Cahors, en 1881, qu'il fallait diriger de plus en plus vers l'agriculture, les préoccupations de nos hommes d'Etat, portent aujourd'hui leurs fruits.

Les syndicats agricoles, les caisses de crédit agricole s'organisent journellement dans nos campagnes du Quercy.

Que l'enseignement pratique agricole se développe encore dans notre pays: dans chaque canton, par la création d'écoles pratiques, facilement accessibles aux jeunes cultivateurs, dans chaque commune par les rudiments d'enseignement technique agricole donné par l'instituteur. Qu'à l'égoïsme et à l'individualisme paysans — deux grandes calamités agricoles, disait naguère un honorable député — chacun s'efforce de substituer la solidarité, en faisant connaître les bienfaits et les avantages de l'Association et bientôt la petite propriété sera d'un rendement bien supérieur à celui de la grande, source de nouvelles richesses pour le pays.

RASCOUAÏLE.

Médailles d'honneur

Sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, une mention honorable a été adressée pour actes de courage et de dévouement à MM. Lurguie, chef de division à la préfecture, Bris, étudiant à Cahors, qui portèrent secours à des jeunes gens en danger de se noyer dans le Lot; à M. Cipièrre, agent de police à Figeac.

Nos félicitations.

Enseignement

Un 4^e emploi de professeur (lettres espagnol) est créé pour l'école primaire supérieure de St-Céré.

Compatriote

Notre compatriote M. Marc Tourriol, adjudant d'administration de 3^e classe, au Maroc oriental, est élevé à la 2^e classe.

Nos félicitations.

Economat

Notre compatriote M. Gibert, ancien économat du Lycée Gambetta, actuellement au Lycée de Montpellier est nommé économat du Lycée de Toulouse. Félicitations.

Phylloxera

Sur la proposition du ministre de l'Agriculture. Vu l'avis de la commission supérieure du phylloxera, le Président de la République a signé un décret déclarant phylloxérés les arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon.

Dans le département est autorisée l'introduction des plants de vigne de toutes provenances.

Au Palais

Les magistrats consulaires élus le 8 décembre dernier par les électeurs commerçants de l'arrondissement ont, sur leur demande et par délégation de la cour d'appel d'Agen, prêté serment à l'audience de lundi devant le tribunal civil de Cahors. MM. Bruel et Lasserre en qualité de juges et M. Aladel en qualité de juge suppléant.

Aussitôt cette formalité remplie, ils se sont rendus dans la salle du tribunal de commerce où leurs collègues ont aussitôt procédé à leur installation.

M. le président, en quelques mots, a fait les éloges des nouveaux élus, a dit à MM. Bruel et Lasserre combien il était heureux de les revoir au sein de la compagnie, et en souhaitant la bienvenue à M. Aladel, il a manifesté le regret de se voir séparé de M. Dulac.

Manufactures de l'Etat AVIS

Un concours pour l'emploi de préposé des manufactures et des magasins aura lieu le mardi 11 mars 1913. Les candidats devront se faire inscrire avant le 1^{er} mars dans les bureaux de l'une des directions sises à Aix, Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, le Havre, le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille (tabacs), Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Reuilly), Périgueux, Riom, Saintes, Tonneins, Toulouse, Trélazé et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1^o Un bulletin de naissance constatant que le postulant est Français ou naturalisé et qu'il était âgé de trente et un ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours;

2^o Un certificat de bonne vie et mœurs de date récente;

3^o Un état certifié des services militaires mentionnant la date d'incorporation et celle de la libération ou, à défaut, un certificat d'exemption.

Des exemplaires d'une notice indiquant le programme de l'examen et les conditions dans lesquelles les candidats reconnus admissibles pourront être pourvus d'un emploi sont déposés dans les bureaux des chefs de service en résidence dans les villes ci-dessus où seront passés les examens.

L'emploi de préposé étant réservé par la loi du 21 mars 1905 aux anciens sous-officiers comptant au moins dix ans de services et classés par la Commission qui siège au Ministère de la guerre, on fait remarquer que les candidats admis au concours ne pourront être pourvus de cet emploi que dans le cas où le nombre de candidats militaires classés se trouverait inférieur à celui des vacances.

Les Lotois à Périgueux

Le dimanche 9 février la Société les Enfants du Quercy a donné, à l'hôtel de la Tour-Mataguerre, son deuxième banquet annuel, sous la présidence de M. Ostrowski, conseiller de préfecture de la Dordogne.

Près de 80 originaires du Lot s'étaient réunis pour fêter le Quercy.

Le repas était succulent, bien servi; aussi tous les convives y ont-ils

fait honneur, et Mme Chassagne ne mérite que des éloges pour ses plats savoureux et son habile organisation.

Au moment des toasts, M. Cocula, le distingué président de la Société, se lève et, dans une charmante allocution, coupée par des applaudissements, remercie M. Ostrowski qui a bien voulu accepter la présidence de ce banquet.

Il rappelle tous les agréments que présentent les réunions de compatriotes: ces réunions ont aussi parfois leur côté utile. M. Rigaldies, vice-président de la Société, engage ses compatriotes à rester toujours attachés au pays natal.

Alors M. Ostrowski se lève et dans une improvisation élégante et fine, remercie ses compatriotes de lui avoir offert la présidence de leur banquet. Il les félicite d'avoir pu fonder, presque à la frontière du département du Lot, une Société de Cadurciens aussi importante. Son discours est fréquemment interrompu par les applaudissements.

M. Bergounioux, dans une allocution patoise, met toute la salle en gaieté.

M. Lacoste, dans un discours patois fin et spirituel, et dans des poésies françaises qu'il rend avec expression, tantôt exalte la joie des convives, tantôt fait vibrer les sentiments patriotiques.

Les monologues et les chants se succèdent, complétant la fête. Tour à tour MM. Delzon, Doumergue, Bardi, Lalet, Aragon, Laveyssière, font résonner la salle de chants et de monologues applaudis avec enthousiasme, avec accompagnement de bans et doubles bans.

Avant de se séparer, M. Ostrowski propose d'envoyer aux parlementaires du Lot une adresse de félicitations et de les assurer de toute la sympathie de la Société. Cette proposition acceptée avec empressement, le président donne rendez-vous à l'année prochaine aux cris répétés de: « Vive le Quercy ! »

Les Originaires du Lot à Paris

Le banquet annuel de la Société amicale des Originaires du Lot à Paris, suivi d'un bal de nuit, avec cotillon et distribution d'accessoires aura lieu, le samedi 22 février, à 7 h. 1/2, dans les salons du restaurant Gillet (Porte-Maillot), sous la présidence de M. Eugène Delard, conservateur du musée Galliera, chevalier de la Légion d'honneur.

Prix du banquet, avec entrée au bal: 40 francs. Bal à 10 heures, entrée: 2 francs. Tenue: redingote ou habit. Envoyer lettres d'adhésion au D^r Cayla, 31, avenue de Neuilly, à Neuilly.

La matinée avec tombola aura lieu le 20 avril.

L'Escoquerie au trésor caché

Quinze membres d'une association d'escoques ayant ses quartiers principaux à Madrid ont été arrêtés. Une centaine de personnes ont été victimes de ces agresseurs, qui, par le coup du « trésor caché », avaient amené de crédules individus à leur confier de fortes sommes d'argent. D'autres dupes les avaient commandités pour la recherche d'un autre trésor autrefois abandonné par des pirates.

Le chef de cette Association possède trois magnifiques immeubles à Madrid, et en a un quatrième en construction. Dans ses maisons abondaient les portes et corridors secrets, ainsi que les sorties souterraines, qui permettaient de s'écarter en cas d'intrusion de la police.

Depuis huit ans, ce florissant Syndicat opérant, et avait des ramifications à Bilbao, Saragosse, Séville et les autres grandes villes d'Espagne.

Une escoquerie

Plusieurs personnes de notre ville ont eu la visite d'un singulier personnage qui avait un but intéressé: puis-je l'individu en question cherchait à leur soustraire un billet de cent francs ou plus exactement, 97 fr. 50 et voici par quel procédé :

Il se présentait à domicile, de préférence chez les dames vivant seules et leur tenait à peu près ce langage :

« Je suis attaché au Crédit Lyonnais et je suis chargé de vous notifier qu'une de vos tantes éloignées vous a légué, en mourant, une somme de 4.000 francs, somme déposée au Crédit Lyonnais et en possession de laquelle vous serez mise après régularisation par vous du titre que je suis chargé de vous communiquer. »

Ce disant l'audacieux escroc exhibait un document portant l'entête du Crédit Lyonnais et donnant quittance d'une somme de 97 fr. 50 pour tous droits de mise en possession.

Le personnage était élégamment vêtu et ses manières comme son costume devaient inspirer toute confiance. Il réussit à capter cette confiance en deux endroits où, sans trop d'hésitation on signa les deux formules qu'il présentait et on versa entre ses mains la somme demandée.

Munies des récépissés en question, les deux victimes n'avaient plus qu'à se présenter aux guichets de la banque; c'est ce qu'elles firent dans l'après-midi même.

Aux guichets où elles se présentèrent, l'employé ne put que compatir à leur malheur, car — est-il besoin de le dire — aucune somme n'était à leur crédit et elles avaient eu affaire à un escroc.

Ces dames ne purent que porter plainte au bureau de police.

Conseil de Guerre

Séance du 11 février

VOL MILITAIRE ET DESTRUCTION VOLONTAIRE D'EFFETS MILITAIRES

Le nommé Germain Singlard, né à Marcelliac (Lot), soldat au 7^e de ligne, est accusé d'avoir, dans le courant de décembre dernier, à Cahors, volé un pantalon et en avoir volontairement détruit un autre.

Cet homme, trouvé porteur d'un pantalon à peu près neuf, déclara qu'il avait pris un pantalon neuf au magasin du corps où il était employé, pour remplacer le pantalon qu'il portait et qui ne valait plus rien; il ajouta qu'il avait déchiré ce dernier et l'avait jeté dans les tinettes.

Singlard, qui a d'excellentes notes, ajoute qu'il ne croyait pas mal faire; au surplus, il est reconnu que le pantalon dont s'était débarrassé ce soldat, aurait été bientôt déclassé.

M. le lieutenant-colonel Duféhy expose que les faits relevés ont les caractères légaux donnés par la poursuite; mais le conseil de guerre pourra, tenant compte des aveux et des bons antécédents de Singlard, lui accorder les circonstances atténuantes.

M^e Blazy estime que M. le commissaire du gouvernement aurait dû ajouter le sursis aux circonstances atténuantes; mais l'avocat estime que les faits l'autorisent à conclure au relaxe d'un homme dont l'honnêteté est hors ligne et qui a agi en toute simplicité; Singlard a remplacé un pantalon qui ne valait rien par un pantalon neuf; pourquoi cet acte? Est-ce pour un profit personnel? Non; c'était pour figurer convenablement dans son service. L'acte, les intentions, jurent avec les caractères du vol; de plus, a-t-il détruit un effet militaire? Il a mis de côté un effet hors d'usage; aussi l'acquiescement ne sera pas refusé.

Le conseil de guerre a déclaré Singlard non coupable de vol par 3 voix

FEUILLETON DU Journal du Lot 92

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le fils du commandant

XI

Le retour.

Les oiseaux chantaient le printemps, et la terre frémissait de joie et d'amour sous sa belle robe d'un vert d'émeraude.

A deux lieues et demie de l'autre côté de Toulon, Georges, dont le regard fouillait sans cesse l'horizon lointain, aperçut à une assez grande distance un petit nuage de poussière qui se rapprochait rapidement, et bientôt, au milieu de ce nuage, il fut possible de distinguer un cavalier courant à toute bride et éperonnant vigoureusement son bidet de poste.

Georges lui fit signe de s'arrêter. — Ne seriez-vous pas, lui demanda-t-il, un courrier chargé de faire préparer les relais devant la voiture de

M. le comte de Presles?..

— Oui, monsieur, et je n'ai guère qu'une demi-lieue d'avance sur cette voiture... vous la croirez dans dix minutes...

— C'est bien, mon ami, répondit le Provençal, en mettant un louis dans la main de cet homme qui venait de lui annoncer que Diane était proche. Continuez votre chemin...

— Allons, Gontran! — cria Georges, en avant! en avant!...

Les deux chevaux de pur sang bondirent et devorèrent l'espace. En cinq ou six minutes ils avaient atteint le sommet d'une montée excessivement rapide. Au bas de la descente qui s'étendait devant eux arrivait une berline, emportée par quatre chevaux menant grand tapage de gretots. Les postillons faisaient claquer leurs fouets avec l'énergie bruyante de gens à qui l'on paie doubles guides.

Le vigoureux attelage fut obligé de ralentir son élan pour gravir la pente ardue qui s'offrait à lui.

Au bout de quelques secondes Georges et Gontran étaient aux portières de la berline.

— Mais c'est lui!... c'est lui!... c'est mon fils!... — balbutia madame de Presles en se penchant au dehors pour saisir la main que Gontran lui tendait, et qu'il porta à ses lèvres avec une expression de tendresse admirablement jouée, tandis que Diane étouffait un faible cri en reconnaissant

Georges Herbert, à qui le général disait avec une affectueuse cordialité :

— Eh bien! mon cher Georges, je m'attendais presque à cette gracieuse et charmante surprise...

— C'est que vous me connaissez bien, monsieur le comte, répondit le jeune homme.

Tandis que s'échangeaient ces paroles confuses et que se croisaient ces questions sans nombre qui forment le fond du dialogue entre des gens longtemps séparés et qui se retrouvent, jetons un regard dans l'intérieur de la berline.

Madame de Presle et sa fille en occupaient le fond. Sur le devant se tenait le général et une belle et fraîche femme, que sont haut bonnet à larges ailes de papillon désignait suffisamment comme une normande, originaire du pays de Caux.

Cette paysanne berçait dans ses bras une délicieuse petite créature blanche et rose, soigneusement emmaillottée dans des flots de batiste et de dentelles, et profondément endormie.

C'était l'enfant de la comtesse, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que la belle Cauchenoise était sa nourrice.

Nos lecteurs ne peuvent avoir oublié tout à fait, que nous leur avons présenté M. de Presles, le soir du bal de la villa Salbert, comme un grand

et beau vieillard de soixante-cinq ans, d'une distinction exquise de visage et de tournure et d'une apparence tout à fait princière. Nous leur avons dit que, malgré son âge, sa taille haute et mince restait droite et ferme, et son visage avait ces traits tout à la fois caractérisés et pleins de finesse, qui sont des signes à peu près irrécusables d'une race pure.

Nous avons ajouté que ses grands yeux d'un bleu pâle, doux et fiers en même temps, devaient comme ceux de l'aigle contempler le soleil en face, et que son regard ferme et loyal ne s'était baissé jamais devant un autre regard. Enfin, et ceci terminait le portrait, nous constatons que des cheveux d'une éclatante blancheur encadraient un front élevé, sillonné par de grandes rides et sur lequel semblait resplendir la majesté du commandement.

Depuis l'époque où nous tracions d'après nature ce croquis rapide, le général avait vieilli beaucoup. Onze mois à peine s'étaient écoulés, et M. de Presles semblait avoir dix ans de plus.

La taille avait perdu sa souplesse, les épaules se voûtaient, le crâne s'était déformé, des rides innombrables, fines et serrées, rayaient de leur inextricable lacs le tissu amolli et décoloré des joues. Enfin, symptôme plus affligeant et plus caractéristique, le regard ne retrouvait que par inter-

mittences son éclat d'autrefois, le reste du temps il restait vague, atone, indécis, et il effleurait tous les objets sans se reposer sur aucun.

Au premier coup d'oeil Georges remarqua ces changements et il en éprouva non moins de douleur que d'inquiétude. A coup sûr, le général avait beaucoup souffert, les fautes de Gontran étaient-elles l'unique cause de ces souffrances?

Pas plus que Georges, nous ne saurions, quant à présent, répondre à cette question. L'avenir, sans doute, se chargera de la résoudre en nous apprenant les secrets du passé.

Madame de Presle restait la même. C'est à peine si la douleur avait çà et là posé son empreinte presque imperceptible sur ce beau visage de créole... il aurait fallu la loupe d'un bien minutieuse observation pour remarquer autour des paupières un léger cercle de bistre, une ride à peine indiquée aux angles de la bouche et sur un front de marbre blanc, pour trouver enfin quelques fils d'argent mêlés aux spirales de sa brune et prodigieuse chevelure.

L'expression seule de son visage s'était modifiée. Au lieu d'une mollesse voluptueuse, on lisait sur ses traits purs et corrects une sorte de découragement profond, de lassitude désespérée. Qu'on nous passe une bizarre expression qui, mieux que tout autre, rend notre pensée, le grand

(A suivre).

contre 4 ; à l'unanimité coupable de destruction d'effets et l'a condamné à l'unanimité à deux mois de prison avec sursis.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à 14 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Guilhem, maire.

Dès l'ouverture de la séance, M. le maire soumet à l'assemblée communale, qui l'approuve, la liste d'assistance médicale gratuite, déjà dressée par le bureau de bienfaisance et comprenant 50 membres.

Le conseil donne aussi un avis favorable à six demandes d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

A la demande d'un édile, la somme de 30 fr. portée au budget pour indemniser un propriétaire, sera employée — cette indemnité n'ayant plus de raison d'être — à la réfection d'un aqueduc, à Marce-nac.

M. le maire propose ensuite aux Conseillers de la paroisse de Lalbenque, de faire faire par souscription un corbillard et d'en donner la confection à l'adjudication. A l'unanimité, les édiles approuvent cette proposition et, à l'unanimité, désignent M. Guilhem pour dresser la liste de souscription et pour recevoir les cotisations.

Enfin, la sempiternelle question de l'inspection sanitaire des boucheries a été de nouveau agitée mais, comme d'habitude il n'a été pris aucune détermination et la question reste toujours en suspens.

Luzech

Conseil de révision. — Le conseil de révision pour le recrutement de la classe 1912 se réunira lundi prochain 17 février, à la mairie de Luzech, à 9 heures du matin.

Sur l'Impérial. — Tel est le titre d'un petit opuscule que vient de publier le comité d'initiative, section archéologique. Ce petit ouvrage intéressera certainement le monde savant et les amis de notre vieux Quercy qui seront heureux d'apprendre que notre localité renferme d'importantes richesses archéologiques.

Aux beaux jours, sous la direction de M. Armand Viré, des fouilles méthodiques seront entreprises pour exhumer les vestiges de la ville romaine qui, depuis vingt siècles, dort dans les flancs de l'Impérial.

Pour cette œuvre scientifique le bureau du Comité reçoit chaque jour des adhésions nombreuses et des encouragements précieux.

Albas

Fête des écoles laïques. — Une soirée récréative donnée par les élèves de nos écoles publiques, aura lieu dimanche 16 février à 8 h. du soir, dans la salle des fêtes.

PROGRAMME

1. Ouverture par l'orchestre, marche espagnole.
2. Chœur, La chanson future de Cistac.
3. Chants mimés par les tout petits. Les métiers et La noix blonde, de Mlle Brès.
4. Le Mariage de Papillonne, saynète en un acte de M. Boucher.
5. Le procès rigolo, saynète bouffonne.
6. Le Petit Chaperon Bleu, pièce en 3 actes et 8 chœurs de F. Cistac.

Cette soirée promet d'être très intéressante. Le « Mariage de Papillonne » est une délicieuse pièce du poète Boucher si connu des écoliers. C'est la nature prise sur le vif avec son cortège d'insectes au spirituel langage.

Le « Petit Chaperon Bleu » de M. Cistac est une pièce nouvelle dont le grand musicien Massenet a dit, deux mois avant sa mort : « C'est un succès utile et mérité ».

Tout à tour gracieuse, touchante, plaisante, tragique et unissant à la bonne humeur d'un fabliau le poignant intérêt d'un grand drame historique, cette pièce fait à la fois les délices des enfants et celle des adultes.

Les mélodies qui l'accompagnent ressuscitent nos vieux airs populaires :

Le plus naïf (Noël) ; Le plus énergique (La paille) ; Le plus élégant (Cantilène d'Yseult) ; Le plus alerte (Printemps) ; Le plus frais (Les présents) ; Le plus doux (Au bal) ; Le plus gracieux (Pastorale) ; Le plus lyrique (Le triomphe).

Un orchestre bien entraîné prêter son concours et accompagnera les chœurs.

On nous dit aussi le plus grand bien des décors et des costumes.

Note. — Mesdames les Institutrices et Messieurs les Instituteurs nous prient de faire savoir qu'il n'est pas adressé d'invitation personnelle. La publication dans ce journal en tiendra lieu.

Prayzac

Foire. — La foire du 16 février tombant un dimanche, est renvoyée au lendemain lundi 17 février.

Grézels

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche.

M. le maire donne lecture à l'assemblée d'une pétition de M. Urbain Lafon, de Grézels, adressée à M. le préfet du Lot, pour la construction d'un mur de soutènement entre son immeuble et un terrain communal destiné à devenir une place publique.

Le conseil et M. Lafon se rendront sur les lieux.

Après lecture d'un autre rapport, le conseil règle d'autres affaires sans importance.

Les sangliers. — Vendredi soir, vers quatre heures, un énorme sanglier, sortant d'un taillis, a été aperçu dans les champs, sur le territoire de notre commune.

Une battue serait nécessaire.

Mauroux

Foire. — Favorisée par une exceptionnelle journée de beau temps, notre foire de février a été d'une grande importance. On n'avait pas vu depuis longtemps semblable affluence de bestiaux sur notre champ de foire. Beaucoup d'acquéreurs aussi s'y étaient rendus et un très grand nombre d'affaires s'y sont traitées. Voici les principaux cours de nos marchés.

Marché aux bœufs. — Ports bœufs d'attelage, première catégorie, de 1.100 à 1.250 fr. ; deuxième catégorie, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs moyens, de 850 à 1.000 fr. ; jeunes bœufs, de 700 à 850 fr. ; bouvillons, de 550 à 650 fr. ; le tout la paire. Pour la boucherie les bœufs gras ont valu de 39 à 42 fr. les 50 kilos, poids vif.

Marché aux moutons. — Ce marché aussi était très bien approvisionné, et les affaires étaient très actives. Les brebis avec couple se vendaient de 45 à 55 fr. ; les moutons de race, de 35 à 40 fr. ; les moutons communs, de 25 à 35 fr. ; les jeunes agneaux, de 15 à 20 fr. le tout la pièce ; les moutons gras pour la boucherie ont valu de 75 à 80 centimes le kilo, poids vif.

Marché au porc. — Bien moins garni que les autres marchés, quelques jeunes porcs d'élevage, qui se sont vendus de 30 à 35 fr. la pièce ; les porcs gras faisaient complètement défaut.

Marché à la volaille. — Poules et gros poulets, de 75 à 80 cent. ; poulets jeunes, de 80 à 85 cent. ; dindons, de 60 à 65 cent. ; lapins domestiques, de 40 à 45 cent., le tout le demi-kilo ; les pigeons se vendaient de 1 fr. 20 à 1 fr. 40 la paire, et les œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Marché aux truffes. — Ce précieux tubercule touche bientôt à sa fin, aussi les paniers étaient-ils assez rares. Prix de 6 à 8 fr. le kilo.

Beaucoup d'étalagistes, qui ont fait de bonnes recettes.

Dans son ensemble, excellente foire pour le commerce local.

Prochaine foire, le 9 mars.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche 23 février.

Bal de la Mi-Carême. — Le bal paré et masqué qui est organisé par un groupe de jeunes gens de la ville a été définitivement fixé au dimanche 23 février. Cette soirée sera donnée au théâtre municipal. Les organisateurs se sont assurés le concours d'un brillant orchestre, composé de quinze musiciens.

Accident. — Lundi, vers 5 heures du soir, un accident de bicyclette s'est produit côté de Lavayssièze, un peu au-dessous du poteau placé par les soins du Touring-Club et indiquant de ralentir pendant environ 400 mètres à causés de tournants dangereux.

Un jeune homme, demeurant à Capdenac-gare, a été brutalement désarçonné et a piqué violemment une tête sur la chaussée de la route.

Il a reçu une blessure grave à l'os frontal et des contusions aux deux jambes.

Maison historique. — Les démolitions pour l'agrandissement de la place Vival et le dégagement de l'Oratoire de la Monnaie (Hôtel de la Monnaie) sont poursuivies avec activité.

Félicitations à l'administration municipale, qui ne doit pas oublier que pour pénétrer dans la place, l'élargissement prévu de la rue des Dominicains s'impose.

Planiolles

Election d'un délégué mineur. — Dimanche à eu lieu l'élection d'un délégué mineur, en remplacement de M. Delclaux, son élection ayant été annulée par le conseil de préfecture du Lot.

Voici les résultats du scrutin : Nombre de votants, 98. Ont obtenu : MM. Delclaux, 82 voix ; Antraygues, 9 voix ; Denis Destriél, 1. Bulletins blancs, 6.

M. Delclaux ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé par le bureau, délégué mineur.

On annonce qu'une protestation contre cette proclamation est adressée à M. le Préfet.

Marcihac

Liste électorale. — La commission de révision des listes électorales composée pour 1913 de MM. Falguères, maire, Marceac, délégué du conseil municipal et L. Coudere, délégué de l'Administration, a procédé à 5 radiations et à 9 inscriptions. Notre commune comptera donc 236 électeurs au lieu de 232 en 1912.

Latronquière

Terrible incendie. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers cinq heures du matin, deux personnes du bourg aperçurent, en se levant, une épaisse fumée et une grande flamme qui s'échappait du toit d'une maison située à 600 mètres de Latronquière et appartenant à un vieillard de 72 ans, le nommé Gérard Fraysse, qui y vivait seul avec une fillette de 13 ans.

L'alarme fut aussitôt donnée et on sonna le tocsin. Les gens de la localité et du voisinage accoururent en foule sur le lieu du sinistre, mais déjà la maison et la grange attenante étaient complètement embrasées et tout secours devenait inutile. Un frisson d'horreur et d'épouvante se couvra l'assistance lorsqu'on eut la conviction que le propriétaire avait péri au milieu des flammes. Une équipe d'hommes de bonne volonté, sous l'habile direction de la gendarmerie et de M. Gaëtan Vielcanet, le dévoué dépositaire de « La Dépêche », travailla sans relâche toute la journée à déblayer les débris afin de tâcher de retrouver les restes du disparu. Enfin, vers quatre heures du soir, on aperçut, non loin de la porte, sous un grand tas de pierres provenant de la chute d'un perron de mur, une masse informe et à l'odeur nauséabonde comprenant une partie du crâne, de la colonne vertébrale et des lambeaux de chair calcinés ; c'est tout ce qui restait du corps de l'infortuné Fraysse.

Toute idée de crime doit être écartée. Cet incendie est plutôt dû à l'imprudence. Ce vieillard qui était depuis quelque temps un peu faible d'esprit et à demi aveugle, avait failli, l'autre semaine, incendier sa maison. Il est à présumer qu'il a mis accidentellement le feu à sa demeure en allant se coucher et qu'il n'a pu ensuite se sauver. Fort heureusement, sa fillette était ce soir-là absente de la maison.

Les pertes, évaluées à plus de 5.000 francs, ne sont pas couvertes par une assurance.

Boussac

Nécrologie. — Jeudi dernier, la population de Boussac accompagnait à sa dernière demeure un de ses vénérés doyens, M. Rigouste, du village de Cayrou, décédé à l'âge de 85 ans. Les obsèques de ce respectable vieillard avaient attiré une foule considérable de parents et d'amis.

En cette douloureuse circonstance, nous prions nos amis, Rigouste Eugène, ancien maire de Boussac, conseiller municipal et Rigouste Jules, fils et petit-fils du défunt, ainsi que tous les membres de cette famille si estimée dans la commune, de trouver ici l'expression bien sincère de nos plus respectueuses condoléances.

Corn

Conseil d'assistance. — Le conseil d'assistance de notre commune, réuni à la mairie, ces jours derniers, composa son bureau de la manière suivante :

Président, M. Labanhie Emile, maire ;
Vice-Président, M. Navet Adrien, conseiller municipal ;
Ordonnateur, M. Beauguet Louis, conseiller municipal ;
Membres : MM. Marnhes Justin, Réveillac Basile, Querey Antoine et Pezet Jean.

Il donna un avis favorable à deux demandes d'hospitalisation.

Il fut procédé ensuite à la révision de la liste des indigents appelés à bénéficier de l'assistance médicale gratuite et, après avoir opéré 4 radiations et une addition, l'arrêta définitivement à 17 inscriptions.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Magistrature. — Notre compatriote M. Linol Georges, fils de M. le maire de Gourdon, est nommé substitut du procureur de la République de Cognac.

Nous adressons nos félicitations à M. Linol.

Nouveau Juge. — Notre nouveau juge M. Escudier, a été installé mercredi matin avec le cérémonial habituel, dans ses nouvelles fonctions.

Nomination. — Notre jeune compatriote Mlle Gabrielle Cabanel a été nommée institutrice, à St-Projet.

Classe 1892. — Les conscrits du canton de Gourdon appartenant à la classe 1892 sont priés de se rendre à la Mairie de Gourdon le dimanche 16 février prochain, à 2 heures et demie du soir, dans le but d'organiser un banquet pour le 27 courant en vue de fêter le 20^e anniversaire de leur tirage au sort.

Tribunal correctionnel. — Audience du 11 février. — René Courdurie, 14 ans, domestique chez M. Fauchier, laitier, est condamné à 25 fr. d'amende pour avoir vendu du lait mouillé.

— Gustave Brossard, chanteur ambulancier, est un vagabond incorrigible. Le tribunal lui inflige un mois de prison.

— Marrouch père et fils, de Conco-rès, ont porté des coups à leur voisin Castagnol. Ils récoltent pour cela 16 fr. d'amende, mais bénéficient de la loi de sursis.

— Pierre Lafon, 71 ans, de Lamothe-Fénelon, est condamné à 50 fr. d'amende pour outrage public à la pudeur.

— Un chasseur se voit infliger 25 fr. d'amende pour chasse sans permis.

— Deux autres affaires sont mises en délibéré.

Gramat

Les courses. — La Société des courses de Gramat a fixé aux 3 et 4 août la réunion de 1913.

Foire. — Voici quelques cours pratiqués à la foire de Gramat du 10 février :

Blé, 20 fr. ; avoine, 40 fr. ; pommes de terre, 5 fr. ; le tout l'hectolitre ; pommets, 1 fr. 75 le cinquième.

Bœufs de travail, 900 à 1.100 fr. la paire ; bœufs d'abattoir, 39 à 44 fr. les 50 kilos ; vaches de trait, 600 à 900 fr. la paire ; vaches de boucherie, 34 à 36 fr. les 50 kilos ; veaux de lait, 1 fr. 15 le kilo ; bouvillons, 350 à 450 fr. la paire.

Moutons gras, 35 à 40 fr. les 50 kilos ; brebis, 30 à 40 fr. ; agneaux, 18 à 25 fr., le tout la pièce.

Marché très calme pour les porcs gras ; quelques cochons de charcuterie vendus de 53 à 56 fr. les 50 kilos ; nourraires, 35 à 55 fr. ; porcelets, 20 à 25 fr., le tout la pièce.

Poules, 0 fr. 75 ; poulets, 0 fr. 80, le tout le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

La foire était très petite, à cause de sa coïncidence avec de nombreuses foires des environs.

Montfaucon

Elections municipales. — Les électeurs de la première section de la commune de Montfaucon se sont réunis dimanche, 9 février, pour élire deux membres du conseil municipal.

MM. Baptiste Hermet (108 voix) et Victor Cambonie (103 voix) ont été élus conseillers municipaux.

Saint-Chamarand

Succès. — Notre jeune et sympathique instituteur M. Coulon Marcel, vient de subir avec succès l'épreuve écrite du C. A. P.

Nos félicitations bien cordiales.

Budget des cultes. — Il est attribué une subvention de 503 francs à notre commune sur l'ancien budget des cultes. Nous bénéficions donc d'une petite augmentation.

Déagnac

La foire. — Notre dernière foire a été particulièrement remarquable par la quantité et la qualité des porcs gras amenés. Malgré une petite baisse, il y en a eu de vendus 75 francs les 50 kilos, et le prix moyen était 70 francs, viande nette.

Le foirail des moutons était aussi bien approvisionné. Ceux-ci sont hors de prix. Ils ne valent pas moins de 50 francs les 50 kilos.

Un peu moins d'affluence sur le foirail des bœufs. Néanmoins il a été traité beaucoup d'affaires. Comme toujours il y avait des bœufs gras de première qualité, et de nombreux marchands pour les acheter.

Volailles : Poules, 0 fr. 70 la livre ; poulets, 0 fr. 80 la livre ; œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Rampoux

Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal dans sa réunion de dimanche dernier, a arrêté à 16 la liste des personnes proposées pour l'assistance médicale gratuite.

Dans la même séance, il a donné avis favorable aux demandes d'allocation pour soutien de famille formulées par MM. Valette Clément et Brunet Alexandre.

Démographie. — Nous avons enregistré au cours de l'année 1912 : 3 naissances, 2 mariages, 4 décès.

Souillac

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la tournée Barrié, dont les représentations lyriques obtiennent depuis plusieurs années un si grand succès, dans toute la contrée, va donner dans notre ville le Vendredi 14 Février, une représentation de l'Opéra du « Chemineau ». Cette œuvre qui lors de son apparition au théâtre national de l'Opéra Comique classa son auteur, M. Xavier Leroux, parmi les premiers de l'école actuelle, est douée d'un charme prenant qui exerce son action du commencement à la fin. Le drame de Richepin est trop populaire pour qu'il soit besoin d'insister sur l'attrait du sujet, l'intérêt palpitant de l'action. De l'avis de tous les critiques, l'adaptation musicale ajoute encore à la beauté de la pièce et l'on dit que le « Chemineau » chanté est supérieur au drame. La représentation qui nous en sera donnée par la tournée Barrié nous permettra d'apprécier cette œuvre moderne et éminemment française, d'autant qu'elle sera défendue par une exécution irréprochable comprenant un orchestre de choix. Nul doute que notre salle de théâtre ne soit comble pour cette soirée si intéressante.

Incendie d'une usine. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure, un incendie dont les causes sont

inconnues a détruit totalement l'usine électrique de Laforge, appartenant à M. Julien Valat, concessionnaire de l'éclairage électrique de la ville de Souillac.

Étant donné l'éloignement de cette usine, qui se trouve à six kilomètres de notre ville, les secours n'ont pu y parvenir à temps. Notre localité est privée de lumière.

Grande foire du 1^{er} lundi de Carême. — Notre foire de lundi dernier a été des plus importantes. Tous les marchés étaient très bien approvisionnés et de nombreuses transactions ont été effectuées. Les cours sont à peu près les mêmes que ceux de la foire précédente. Voici, à titre de renseignement, ceux pratiqués :

Marché aux bêtes à cornes. — Bœufs de fortes propriétés, de 1.000 à 1.100 francs ; bœufs de labour, de 800 à 900 fr. ; bouvillons, de 500 à 600 fr. ; le tout la paire ; veaux pour la boucherie, de 1,10 à 1,15 le kilo.

Marché aux moutons. — Marché assez bien garni et vente avec cours stationnaires. Brebis de 25 à 30 fr. ; agneaux de 15 à 20 francs.

Marché aux cochons. — Assez d'animation. Cochons gras, de 55 à 60 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 25 à 30 fr., suivant grosseur et qualité. Beaucoup sont restés invendus.

Marché à la volaille. — Poules, de 75 à 80 c. ; poulets, de 80 à 85 c. ; lapins domestiques de 40 à 50 c., le tout le demi-kilo.

Les œufs valaient de 1,20 à 1,30 la douzaine.

Halle aux grains. — Blé-froment, de 17 à 17,50 ; épuré, 18 fr. ; avoine de commerce, de 7 à 7,50 ; de semence, de 8 à 8,25 ; maïs, de 11 à 11,50 ; pommes de terre, de 4,25 à 4,75.

Les noix ont valu de 17 à 19 fr. le sac.

Marché aux légumes. — Grand approvisionnement de légumes de toutes sortes. Vente à des prix ordinaires.

Marché aux truffes. — Peu d'animation sur ce marché. De 9 à 10 francs le kilo.

Les forains et marchands étalagistes ont fait bonne recette, ainsi que les commerçants de la ville.

Rien d'anormal ne s'est passé au cours de la foire.

Prochaine foire le 19 février.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Bonaguil

Entourés de grands bois aux chênes séculaires, Sous un ciel silloné par le vol des corbeaux, Au revers d'un vallou où des rocs solitaires Dentellent d'un fond gris la cime des coteaux ; Les murs de Bonaguil dressent d'un air sauvage Ce qu'ils ont conservé, de force et de beauté ; Et, lugubres, pensifs, ces restes d'un autre âge, Lutent contre le temps farouches de fiévre.

Châtaigniers aux fins visages, Preux vaillants, joyeux troubadours, Dames d'honneur et galants pages, Ont fui Bonaguil pour toujours. Seul l'écho des voix sépulcrales, De ces êtres morts inconnus, Résonne au fond des vastes salles Et des couloirs tristes et nus.

L'histoire qui redit les gloires et les fêtes, Eveille en ce château l'orgueil des anciens jours ; Pendant qu'un souvenir de combats, de conquêtes, Frêle, antique guerrier, la dalle de ses cours, Ses tours aux larges flancs percés de meurtrières, Somnolent en songeant aux vivants d'autrefois ; Quand à leur fier sommet flamboyaient des banderoles, Et que le son du cor mourait au fond des bois.

Tout près de la vieille tourelle, D'où brave, le haut suzerain, Révait prise de citadelle, Alerte, combat, bruit d'airain : La chapelle, où le temps écoute, Pleure ses autels dévastés. Sous les silences de sa voûte, Passent les oublis attristés.

La mousse des vieux ans efface sur la pierre La sculpture en relief du glorieux blason. Des pans de murs croulés se cachent sous le lierre. Des arceaux effondrés dorment sous le gazon. Le touriste se plait dans ce lieu de silence, Ou son rêve poursuit les secrets du passé. La chute des grandeurs, la mort de l'opulence, Le pouvoir seigneurial, aboli, terrassé.

Malgré l'éternelle bataille A travers les siècles vécus ; Ces vieux débris que le temps raille Restent debout quoique vaincus. Seul le bruit de la girouette Qui grince dans le vent du soir, Vient troubler leur douleur muette, Leur tristesse, leur désespoir...!

Henri VITRAC.

Fumel, 9 février 1913.

Bibliographie

Savez-vous qu'il était Un Trésor en plein Paris ? *Mon Dimanche*, cette semaine, nous le révèle. Vite ! où est-il, que j'y cours ? Chut... vous le saurez en lisant l'excellente revue familiale, mais n'en dites rien ! Dans le même numéro, vous trouverez Les Châteaux du silence, délicieuse page littéraire, L'Amateur d'automobile, fantaisie désoyante de Tristan Bernard, et Le Recensement des Jocondes qui vous apprendra que pour une Joconde perdue, cinq cents ont été retrouvées !

Un grand roman, Faut-il aimer ? par Léon de Tinsseau. Une fort utile Causerie médicale ; des conseils de Droit pratique ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivent Mme Charly ; un Courrier littéraire rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche*

et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratuit et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 2073, du 15 février 1913.

Gigantesque antenne pour télégraphie sans fil, par A. Troller. — Nouvelles découvertes dans la grotte de Remouchamps, près Spa, Belgique, par E. Rahir. — La vaccination préventive contre la fièvre typhoïde, par le Professeur Chantemesse. — Curieuse expérience d'aérodynamique, par A. T. — Les chevaux savants d'Elberfeld, par René Merle. — Produits de la forêt et de la brousse à Madagascar, par Em. Prudhomme. Académie des sciences par Ch. de Villedeuil. — Désastre de l'expédition Scott au Pôle Sud. — Les sondages de neige pour les installations d'irrigation, par le Dr Alfred Gradenwitz.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Lire la Quinzaine Automobile

c'est se tenir au courant de tout ce qui concerne l'Automobilisme, l'Aviation, la Navigation, l'Aéronautique, le Cyclisme, les sports et les Industries annexes.

La plus complète et la moins chère des revues spéciales, bi-mensuelle, 16 à 32 pages.

France, un an : 10 fr. Etranger : 15 fr. — Direction : 18, avenue Carnot, Paris. — Spécimen contre 0 fr. 50

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Sports d'Hiver aux Pyrénées

Des fêtes et concours de sports d'hiver dont le programme s'annonce des plus brillants, doivent avoir lieu au mois de Février à Luchon, à Cautelets et aux Eaux-Bonnes. Rappelons à cette occasion que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, délivre jusqu'au 1^{er} Mars 1913, deux catégories de cartes d'excursions individuelles et familiale valables pendant 15 jours qui permettent de circuler librement dans cette région.

Jusqu'au 17 Février un service direct comprenant des 1^{re} et 2^{me} classes et des places de luxe (lits-toilette et compartiments-couchettes) sera établi entre Paris et Luchon :

ALLER. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Luchon à 10 h. 41.

RETOUR. — Départ de Luchon à 10 h. 41, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 23.

(La ligne à crémaillère de Luchon à Superbagnères sera ouverte pendant toute la saison des Sports.)

Pour Les Eaux-Bonnes et Cautelets un service direct comprenant des voitures de 1^{re} et 2^{me} classes et de wagons-lits est établi pendant tout l'hiver de Paris à Pau et vice-versa (avec correspondance jusqu'au 23 février inclus sur Laruns-Eaux-Bonnes et Cautelets) :

ALLER. — Départ à 19 h. 38 et 21 h. (Pyrénées-Côte d'Argent). Arrivée à Laruns à 10 h. 24 et à Cautelets à 11 h. 56.

RETOUR. — Départ de Cautelets à

15 h. 25 (à 18 h. 34 les dimanches 9 et 16 Février) et de Laruns à 16 h. 3. et à 18 h. 3.

Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 58 et à 8 h. 15 (Pyrénées-Côte d'Argent).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.



POMME DE TERRE HATIVE

« LA SUCCULENTE », VARIÉTÉ HOLLANDAISE

Chair jaune, rendement très grand, se PLAIT PARTOUT

10 kilos pouvant produire 300 kilos

Postal 10 kilos f^{co} gare 10 fr. au reçu du mandat, ou 11 fr. contre remboursement.

PAMART, Importateur, à COMPIÈGNE (Oise)

IMPRIMERIES A. COUESLANT

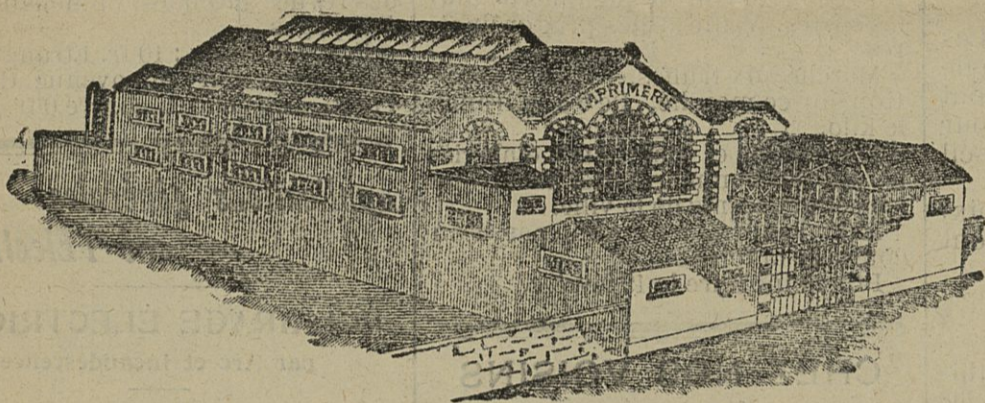
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors

	739		1123		23		35		1125	
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 30	22 51	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—	—	—	—
LIMOGES (arrivé)	—	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—	—	—	—
LIMOGES (départ)	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	—	—	—	—
BRIVE (départ)	6 45	15 48	16	2 33	4 50	13 12	19 25	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	16 35	—	—	13 47	20 3	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	20 23	—	—	—
SOULLAC (départ)	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	20 43	—	—	—
CAZOUËLS	7 53	—	17 4	—	—	14 18	20 52	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	17 20	—	—	14 34	21 9	—	—	—
Nozac	8 19	—	17 30	—	—	14 44	21 20	—	—	—
GOURDON	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	21 33	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	17 51	—	—	15 5	21 43	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	18 2	—	—	15 16	21 55	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 13	—	—	15 27	22 7	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 25	—	—	15 38	22 19	—	—	—
Espère	9 22	—	18 35	—	—	15 47	22 30	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	17 18	18 45	4 3	6 20	15 57	22 41	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	—	16 18	—	—	—	—
Cieureac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29	—	—	—
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38	—	—	—
Caussade	10 45	18	20 2	—	—	16 42	7 38	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54	8 58	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6	8 38	20 7	10 36	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42		16		449-423		1132 (*)		4		122		700		1136	
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6	9 16	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 50	21 34	0 30	7 15	10 47	—	—	—	—	—	—	—	
Caussade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	8 38	11 25	—	—	—	—	—	—	—	
Lalbenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	—	—	—	—	—	—	—	
Cieureac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS... (départ)	14 49	18 43	19 4	—	—	1 30	9 27	15 32	—	—	—	—	—	—	—	
Espère	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44	—	—	—	—	—	—	—	
St-Denis-Catus	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair	—	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 37	16 42	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac	—	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOUËLS	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 8	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—	—	—	—	—	—	—	—	

De Cahors à Libos

	6 6	7 28	12 40	18 52
CAHORS... dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 20	7 50	12 54	19 7
Donelle (Arrêt)	6 24	—	12 58	19 11
Parnac	6 31	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 37	8 22	13 11	19 27
Castelfranc	6 50	8 45	13 23	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 53	—	13 26	19 46
Puy-l'Évêque	7 2	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 9	9 25	13 41	20 6
Sotrac-Touzac	7 17	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 28	10 4	13 58	20 27
LIBOS	7 34	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 42

De Libos à Cahors

	19 50	22 51	10
PARIS (Orsay)	19 50	22 51	10
LIBOS... dép.	7 16	15 18	21 9
Fumel	7 27	15 24	21 15
Sotrac-Touzac	7 37	15 34	21 25
Duravel	7 44	15 41	21 32
Puy-l'Évêque	7 53	15 48	21 39
Prayssac (Arrêt)	8	15 55	21 46
Castelfranc	8 8	16	21 51
Luzech	8 20	16 10	22 1
Parnac	8 30	16 18	22 9
Donelle (Arrêt)	8 35	16 23	22 14
Mercuès	8 40	16 28	22 19
CAHORS... Arr.	8 52	16 40	22 31

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS... dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2		